

Protégez vos réserves d'ammoniac anhydre

Aidez à empêcher la production de métamphétamine au Manitoba

Manitoba 

Qu'est-ce que la métamphétamine ?

La métamphétamine (*Crystal Meth*) est une drogue dangereuse qui crée une forte dépendance. Ses consommateurs peuvent l'ingérer, l'inhaler, la fumer ou se l'injecter par voie intraveineuse. C'est une drogue qui ne coûte pas cher et que l'on peut se procurer facilement. La métamphétamine cause des lésions physiques et des troubles mentaux, parmi lesquels :

- des lésions structurelles du cerveau;
- des lésions cardiaques;
- des caries dentaires;
- des accès de forte fièvre et des convulsions;
- l'érosion osseuse;
- une dégradation des fonctions sexuelles;
- des crises de panique;
- des hallucinations terrifiantes.

En quoi les collectivités rurales sont-elles concernées ?

L'ammoniac anhydre utilisé comme engrais par les agriculteurs est l'un des principaux ingrédients de l'une des recettes de fabrication de la métamphétamine. Ce produit, vendu très cher au marché noir, fait l'objet de vols de plus en plus fréquents dans les exploitations agricoles et chez les distributeurs d'engrais de l'ouest canadien et du Midwest américain.

Les trafiquants de drogue n'ont besoin que de petites quantités d'ammoniac anhydre pour fabriquer de la métamphétamine. Les fournitures agricoles qui ne sont pas mises en lieu sûr ou qui sont laissées sans surveillance constituent des cibles de choix. Les voleurs tentent de trouver des citernes d'alimentation et des installations de stockage non sécurisées afin de transvaser l'ammoniac anhydre qu'elles contiennent dans des bonbonnes de propane pour barbecue à gaz vides ou d'autres récipients de stockage.

La fabrication de la métamphétamine dans des petits laboratoires est un procédé simple et rapide. Les fabricants utilisent des produits chimiques extraits de divers articles de consommation tels que les médicaments contre le rhume, les produits pour déboucher les tuyaux, l'acide d'accumulateurs et les allumettes. Certains laboratoires illégaux ne sont pas plus grands qu'une valise.



Les agriculteurs et les négociants en engrais doivent être au courant des risques que le vol d'ammoniac, en vue de la production de métamphétamine, représente pour la sécurité et l'environnement de leur collectivité. Ils doivent contribuer à la protection des dépôts d'ammoniac anhydre.

Quelques conseils pour renforcer la sécurité des dépôts d'ammoniac anhydre

- Installer les citernes dans des endroits discrets, non visibles de la route, pour empêcher que les voleurs ne les découvrent pas hasard.
- Veiller à ce que le moins de temps possible s'écoule entre la livraison des citernes et l'épandage, pour raccourcir l'espace de temps durant lequel les citernes sont laissées sans surveillance dans les champs.
- Purger et ranger les tuyaux chaque soir pour en extraire le liquide excédentaire et pour empêcher les voleurs de profiter d'un écoulement accidentel.
- Vérifier les citernes chaque matin et chaque soir pour s'assurer que personne n'y a touché. Prêter attention à tout changement du niveau d'ammoniac anhydre.
- Rapporter les citernes chez le négociant immédiatement après les avoir utilisées.
- Relier le volant de manœuvre et la cage de retournement avec du fil de fer plastifié de couleur vive ou un plomb de scellement. On peut ainsi constater rapidement l'état de la citerne; si le fil ou le plomb est rompu, il est probable que quelqu'un l'a touchée. Une autre possibilité consiste à fixer des couvercles en plastique sur les clapets, et à vérifier qu'ils n'ont pas été brisés.
- Veiller à ce que le bouchon de bonde au bas de la citerne soit toujours recouvert d'une couche de peinture, afin d'apercevoir, en approchant de la citerne, toute nouvelle marque éventuelle laissée par une clé.
- Envisager la possibilité d'installer sur sa propriété des détecteurs de mouvement lumineux ou sonores et des panneaux d'interdiction de passage.



Des couvercles ou des attaches en plastique fixés sur les vannes permettent de voir rapidement s'il y a eu une tentative d'ouverture.



Des bonbonnes de propane pour barbecue abandonnées peuvent indiquer une tentative de vol.

- Si une voie de circulation ou une entrée de route est située près de la citerne, bloquer l'accès à l'aide de barrières ou de palissades.
- Vérifier et noter l'état des citernes d'alimentation lors de la livraison, après leur utilisation et lorsqu'elles sont ramenées chez le négociant en engrais.
- Si l'utilisation de tout l'ammoniac anhydre risque d'être retardée, songer à la possibilité de renvoyer les quantités non utilisées au négociant en engrais et de commander une nouvelle citerne au moment de reprendre l'épandage.
- Si des personnes que vous ne connaissez pas rôdent autour de votre exploitation ou demandent à vous acheter de l'ammoniac anhydre, informez-en la GRC. Décrivez aux services de police l'apparence physique des personnes suspectes ainsi que leurs véhicules, dans la mesure du possible.

Les indices d'un vol

Voici quelques-uns des indices les plus fréquents d'un vol d'ammoniac anhydre :

- clapets de citernes entrouverts ou fuites de citernes;
- traces de pneus ou de pas dans la boue ou la neige;
- sol piétiné près des citernes;
- marque circulaire dans la neige ou la boue, près des citernes, indiquant l'endroit où des bonbonnes de gaz propane vides ont peut-être été placées pour être remplies avec le contenu des citernes;
- parmi les objets que les voleurs peuvent avoir laissés derrière eux, citons : des seaux, des glacières, du ruban adhésif, des tuyaux d'arrosage, des chambres à air de vélo et des bonbonnes de propane pour barbecue.

Que faut-il faire ?

Si vous pensez que quelqu'un a touché à vos citernes d'ammoniac anhydre, vous devez agir rapidement et veiller à votre sécurité.

- Quittez les lieux sans rien toucher et empêchez quiconque de s'en approcher.
- Si vous pensez que quelqu'un a touché une de vos citernes, appelez immédiatement le négociant en engrais pour qu'il vous confirme la quantité livrée; demandez-lui également si l'équipement suspect trouvé sur place pourrait appartenir au personnel chargé de la livraison.
- Si vous pensez qu'il y a eu vol, contactez le détachement de la GRC le plus près de chez vous.
- Si vous pensez qu'il pourrait y avoir une fuite de gaz, informez-en le service de réponse aux urgences environnementales de Conservation Manitoba au (204) 944-4888, ainsi que le négociant en engrais de votre région qui peut mettre en oeuvre son plan d'action en cas d'urgence.
- Ne vous approchez pas des personnes suspectes pour éviter toute confrontation avec des voleurs qui peuvent se révéler violents.
- Approchez-vous de la citerne en évitant de vous trouver dans le vent.
- Évitez de toucher ou d'inhaler accidentellement de l'ammoniac anhydre s'échappant de clapets défectueux ou provenant d'un déversement de produit ou d'une fuite. L'ammoniac anhydre peut provoquer des brûlures chimiques au corps et aux poumons.
- N'entrez pas les citernes et les barres d'attelage à l'intérieur des bâtiments, dans les zones de confinement du bétail ou près des maisons, car une fuite de gaz serait toxique pour les personnes comme pour les animaux.
- Évitez de manipuler les récipients d'entreposage vides que les voleurs pourraient avoir utilisés, tels que les bonbonnes de propane pour barbecue. Un des signes indiquant qu'un récipient pourrait contenir de l'ammoniac anhydre est la couleur bleue ou verte du robinet; on remarque aussi parfois du givre sur les citernes. Les raccords galvanisés ou en cuivre du robinet peuvent avoir subi l'action de l'ammoniac anhydre.

L'une des principales clés de ce programme est la promotion de la coopération entre les agriculteurs, les agro-fournisseurs, les services de police et la gouvernement, afin d'empêcher l'usage illégal de produits légaux.

Réalisé en collaboration avec la Canadian Association of Agri-Retailers (CAAR)



Canadian Association of Agri-Retailers